



Surveillance financière européenne : les Britanniques obtiennent des garde-fous

[19/06/09 - 08H52 - AFP]

Les Britanniques, soucieux de protéger les intérêts de la City de Londres, ont obtenu l'assurance au sommet européen que les autorités européennes de surveillance financière à créer d'ici 2010 n'empêcheront en rien sur les compétences budgétaires des Etats membres".

Selon le projet de conclusions qui sera soumis vendredi à l'approbation des dirigeants de l'UE, la Commission européenne sera bien chargée de présenter "au plus tard d'ici le début de l'automne 2009" des propositions législatives visant à créer un cadre de surveillance financière dans l'UE courant 2010.

Ce cadre comprendra trois nouvelles autorités dotées de "pouvoirs de décision contraignants et proportionnés", lui permettant notamment de "trancher en cas de désaccord entre les autorités de surveillance de l'Etat d'origine et de l'Etat hôte, y compris au sein des collèges des autorités de surveillance".

Toutefois, "eu égard aux dettes potentielles ou aux charges éventuelles qui peuvent en découler pour les Etats membres, le Conseil européen souligne que les décisions adoptées par ces autorités ne devraient empêcher en rien sur les compétences budgétaires des Etats membres".

Cette précision répond aux préoccupations britanniques qui sans cette précision refusaient de conférer de tels pouvoirs à des autorités paneuropéennes, qui pourraient forcer les Etats à des interventions aux conséquences budgétaires importantes.

Le projet de texte des dirigeants prévoit aussi de mettre en place un "comité européen du risque systémique", qui avertirait les autorités nationales et émettrait des recommandations quand il détecte un problème important.

La Commission avait proposé qu'il soit dirigé par le président de la Banque centrale européenne (BCE) et inclue les gouverneurs des banques centrales de l'Union européenne.

Mais là encore, en raison des réserves des Britanniques, qui ne font pas partie de la zone euro et ne voulaient pas accorder des pouvoirs trop importants à la BCE, le texte ne précise pas qui dirigera ce comité.

Il indique seulement que "les membres du conseil général de la BCE éliront" son président.

La création de ce cadre de supervision a été décidée suite à la crise financière, sur la base de propositions de l'ex-directeur du FMI Jacques de Larosière.

